



**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENT N° 1806-03**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1806-03 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1806 (RMH 330) afin prévoir les dispositions relatives aux interdictions de stationnement et d'arrêt sur l'avenue André-Chartrand et les rues du Chanoine-Groulx, Chicoine, Durocher, Marquis, des Muguets, Ouimet, Valois et Viau**

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance ordinaire du 8 novembre 2021.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca).

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce neuvième (9<sup>e</sup>) jour du mois de novembre deux mille vingt et un (2021).

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)